

Bourses d'excellence – Mobilité entrante

Année 2019-2020

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur propose de soutenir le rayonnement international des établissements d'enseignement supérieur de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur en attribuant une bourse d'excellence aux étudiants étrangers les plus talentueux.

Bénéficiaires :

- ➔ Etudiants étrangers s'inscrivant dans une formation BAC+4 minimum dans un établissement d'enseignement supérieur de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour effectuer une année d'études ;
 - ➔ Non encore présents sur le territoire régional (première inscription dans un établissement régional) ;
 - ➔ Dont le niveau académique est jugé comme exceptionnel.
- Ces critères sont cumulatifs.

Candidatures :

- ➔ Un appel à candidatures au titre de l'année 2019-2020 sera lancé auprès des universités et des établissements d'enseignement supérieur régionaux.
- ➔ Dossier de candidature (niveau d'études, établissement d'inscription, pays, moyenne cumulative obtenue, parcours de formation, durée des études, prix et distinction obtenus ...) à retirer puis à déposer complété auprès de l'établissement d'enseignement supérieur d'inscription.
- ➔ Les universités et les établissements d'enseignement supérieur, ayant répondu à l'appel à candidature, présenteront une liste de candidats hiérarchisée de un à dix noms au plus.

Sélection des bénéficiaires :

- ➔ Un comité de présélection composé, par arrêté du Président du Conseil régional, d'élus régionaux et d'experts sélectionnera les meilleures candidatures présentées par les universités et les établissements d'enseignement supérieur ayant répondu à l'appel à candidature. A candidature équivalente, les dossiers des étudiants inscrits dans une filière d'excellence régionale seront prioritaires.

Aide allouée au bénéficiaire :

Une bourse forfaitaire d'un montant de 5000 € sera attribuée aux candidats retenus (dans la limite de l'enveloppe allouée à ce dispositif).

Le versement s'effectuera en deux fois :

- 80 % sur présentation des justificatifs d'inscription ;
- 20 % sur présentation de justificatifs de validation de l'année universitaire considérée.

Ce programme est financé à 100 % par la Région

